

Pour une stratégie d'investissements directs étrangers en France soutenables et responsables

Déclaration du groupe des Associations, Environnement et nature, Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

La philosophie générale de cet avis consiste bien à dessiner les contours d'une politique « soutenable et responsable » en matière d'investissements directs étrangers, et insiste sur leur durabilité. C'est pourquoi les trois groupes Environnement et Nature, Associations, Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse le voteront.

Mais ce résultat est le fruit d'équilibres délicats. Il fallait prendre garde à ne pas sacrifier la dimension soutenable du sujet à sa seule vision productiviste, consistant à attirer encore et toujours plus d'investisseurs étrangers sur le territoire français. Car pour nos groupes, le dynamisme des investissements directs étrangers ne peut ni de doit être une fin en soi. Tout dépend de leur finalité, de leurs effets, et du modèle économique qu'ils dessinent ou entretiennent. De ce point de vue, la baisse des investissements internationaux consécutive à la COVID, rappelée dans le texte, à hauteur de – 42% au niveau mondial selon l'ONU, ne doit pas nous tétaniser au point de négliger des questionnements sociétaux et systémiques plus profonds.

Prenons un exemple provoquant. Aux Emirats Arabe Unis, la seule ville de Dubaï s'est attirée, en 2019, 13,7 milliards de capitaux étrangers, dont l'essentiel a servi à nourrir des projets d'aménagement pharaoniques, sans aucune considération quant aux impératifs sociaux, environnementaux et climatiques et qui, en dépit des promesses de rentabilité annoncées, peinent bien souvent à trouver preneurs. Est-ce là le monde que nous voulons ? Est-ce cela notre priorité ?

Mais, précisément, que signifie : être attractif pour les investissements directs étrangers ?

Les critères fondamentaux de cette attractivité sont bien mis en valeur par une flottille d'instruments analytiques, rapports et autres baromètres : Kantar, Doing Business, tableau de bord de l'attractivité de la France... Beaucoup ne posent pas de problèmes, notamment quand ils concourent à l'intérêt général : stabilité politique et disponibilité d'infrastructures le montrent bien.

D'autres critères d'attractivité sont en revanche très problématiques : coût du travail bas, droit du travail accommodant, protection environnementale laxiste sont autant d'éléments favorables

aux investissements étrangers, mais défavorables, voire néfastes, à la poursuite de nos impératifs sociaux et environnementaux.

Pour nos groupes, l'attractivité ne doit pas se traduire par un catalogue de compromissions et de renoncements dans le cadre duquel la mention récurrente des ODD ferait office de simple ornement décoratif.

Ca n'est certes pas le cas de la France, qui pour autant n'est pas mal lotie, avec ses 720 milliards de stocks d'investissements rentrants, et les quelques 50 milliards de flux qu'elle s'attire annuellement.

L'avis présente, tant sur cette question de l'attractivité que sur le nécessaire équilibre entre dynamisme des investissements et maintien des garde-fous nécessaires, un double mérite : poser les bons diagnostics, et y associer d'assez bonnes réponses. Il permet aussi de comprendre que les IDE sont utiles s'ils contribuent au progrès social et économique du monde et comportent des pratiques respectueuses des standards environnementaux et sociaux fondamentaux.

Parmi les diagnostics, figure le rôle ambigu des organisations internationales et, derrière elles, celui du multilatéralisme. Des organisations comme la CNUCED et l'OCDE observent, analysent et encadrent ; mais elles peinent à proposer des correctifs négociés. Par ailleurs, elles sont aussi impuissantes à garantir la transparence de négociations qui échappent pour l'essentiel à l'examen des organisations non gouvernementales et de la société civile internationale.

Mention spéciale doit être accordée à l'Organisation Mondiale du Commerce, laquelle refuse, pour reprendre les termes mêmes de l'avis, de « reconnaître la soutenabilité comme base juridique valable » aux politiques d'exception au dogme de l'absolue liberté du commerce : une OMC dont on ne sait plus bien à vrai dire si on la préfère opérationnelle ou paralysée...

Défions-nous enfin du mot d'ordre qui consisterait à transformer le paysage fiscal en un catalogue de cadeaux et d'exonérations. Ce dumping fiscal, aux airs de capitulation, ne saurait constituer la réponse adéquate au transit des quelques 30 à 40% du montant des investissements directs mondiaux par des sociétés écran sans réelle activité commerciale, localisées dans des paradis fiscaux connus de tous.

Face à tous ces enjeux, les préconisations formulées dans l'avis appellent à une régulation mondiale renforcée, à une taxonomie des investissements, au renforcement de la transparence des IDE, ou encore à la lutte contre le « dumping » et les politiques d'optimisation qu'il permet. Elles mentionnent aussi des systèmes d'expérimentation en faveur des régions, et une meilleure association de la société civile organisée aux réflexions sur l'attractivité des territoires via les CESER.

Ces pistes sont justes et salutaires. Il y a urgence à les suivre, car à la faveur de la crise sanitaire, les inégalités se sont renforcées et les capitaux, concentrés. Il nous appartient de veiller à ce qu'une fois les investissements libérés, ils viennent répondre aux besoins des populations et nourrir les transitions nécessaires, plutôt que de former des bulles incontrôlables qui viendront nourrir, un temps, les paradis artificiels de la spéculation ou le développement des technologies les plus hasardeuses.